



Saint Michel le Cloucq Vendée

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services et de ne pas augmenter la fiscalité.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

BUDGET GENERAL

↳ La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 924 238.38 €, légère hausse par rapport aux prévisions de l'exercice 2019.

Les recettes

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à **924 238.38 €** et se répartissent comme suit :

Chapitres	BP 2019	BP 2020	%
013 – Atténuation de charges	10 000 €	25 000 €	2,70%
70 – produits des services	54 200 €	62 000 €	6,71%
73 – Impôts et taxes	432 200 €	442 200 €	47,84%
74 – Dotations et participations	279 150 €	280 000 €	30,30%
75 – Autres produits de gestion courante	10 390 €	16 000 €	1,73%
76 – Produits financiers	1.43 €	1.50 €	0,00%
77 – Produits exceptionnels	200 €	700 €	0,08%
042 – Opérations d'ordre entre sections	0 €	100,00 €	0,01%
002 – Résultat antérieur	2 875.57 €	98 236,88 €	10,63%
TOTAL	789 017 €	924 238.38 €	100%

Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie, accidents de travail ou maladie professionnelle. Pour un agent en maladie professionnelle, l'assureur doit à la commune les indemnités de l'année 2019 complète.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, le transport scolaire, le remboursement effectué par le budget annexe assainissement suite à la mise à disposition de personnel et le remboursement de frais annexes à la location des salles.

D'autres recettes sont également enregistrées dans ce chapitre, notamment les concessions dans les cimetières et la redevance d'extraction des carrières Kleber Moreau.

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante est celle de la fiscalité locale.

Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux depuis 2016 qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 17.20 %
- Taxe foncière bâti : 17.38 %
- Taxe foncière non bâti : 48.37 %

D'autres postes de recettes importants : la taxe additionnelle aux droits de mutation (35 000 €), le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (38 000 €).

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution en raison de l'effort de contribution au redressement des finances publiques demandé par l'Etat depuis 2014. La commune a inscrit la somme de 189 800 € pour 2020.

Pour les autres dotations de l'Etat, elles ont été estimées ainsi : 30 000 € pour la dotation nationale de solidarité rurale et 18 000 € pour la dotation nationale de péréquation.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante et est constitué pour la commune des encaissements de locations (3 salles, un locatif et la maison d'assistants maternels) pour un montant prévisionnel de 16 000 €.

Chapitre 76 : Les produits financiers. Pour St-Michel-le-Cloucq, ce sont les parts sociales du Crédit Agricole.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances et l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Chapitre 042 – il concerne des opérations d'ordre budgétaires et notamment les travaux en régie.

Les dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à **924 238.38 €** et se répartissent comme suit :

Chapitres	BP 2019	BP 2020	%
011 – Charges à caractère général	192 760 €	192 660 €	20.85%
012 – Charges de personnel	315 000 €	317 000 €	34.30%
014 – Atténuation de produits	26 500 €	29 000 €	3,14%
65 – Autres charges de gestion courante	52 970 €	63 360 €	6.86%
66 – Charges financières	10 500 €	8 775 €	0.95%
67 - Charges exceptionnelles	100 €	100 €	0,01%
022 - Dépenses imprévues	7 887 €	17 143,38 €	1,85%
023 - Virement section investissement	158 000 €	270 000 €	29.21%
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 300 €	26 200 €	2.83%
TOTAL	789 017 €	924 238.38 €	100%

Chapitre 011 : il s'agit de dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures administratives, livres de bibliothèque, fournitures scolaires, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, contrats de maintenance, primes d'assurance, frais d'affranchissement, téléphone, impôts et taxes payées par la commune, ...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

En 2020, une régularisation sera faite suite à la reconnaissance de longue maladie pour un agent (effet : 09/07/2019). Un agent contractuel est stagiairisé à compter du 15 février 2020 à raison de 30h/semaine.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Il s'agit : - des dégrèvements accordés par délibération du Conseil municipal : dégrèvement du foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs

- De l'attribution de compensation négative à rembourser à la Communauté de Communes du pays de Fontenay-le-Comte : TPU, service autorisation droits des sols, service enfance-jeunesse (ALSH).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- le versement des indemnités et cotisations des élus
- les subventions de fonctionnement aux associations

Chapitre 66 : Intérêts de la dette

Les intérêts des remboursements des deux nouveaux emprunts contractés en 2019 ont été intégrés dans ces prévisions.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 270 000,00 €.

↳ La section d'investissement

Elle s'équilibre à 1 082 256.76 €.

Les recettes

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **1 082 256,76 €**.

Chapitres	CR 2018 + BP 2019	CR 2019 + BP 2020	%
001 – Excédent investissement reporté	45 840.10 €	0.00 €	/
10 – FCTVA, Taxe aménagement, Don	67 000.00 €	251 500,00 €	23,24%
1068 – Affectation section fonctionnement	538 011.68 €	152 964,56 €	14,13%
13 - Subventions	357 294.60 €	359 592.20 €	33,23%
16 - Emprunts	340 000.00 €	0.00 €	/
021 - Virement de la section fonctionnement	158 000.00 €	270 000,00 €	24,95%
024 - Produit cession d'immobilisations	500.00 €	1 000,00 €	0,09%
040 – Opérations d'ordre entre sections	25 300.00 €	26 200,00 €	2,42%
041 - Opérations patrimoniales	60 600.00 €	21 000,00 €	1,94%
TOTAL	1 592 546.38 €	1 082 256,76 €	100%

Les principales recettes sont constituées par :

- les subventions à hauteur de 85 725,00 €
- le remboursement du FCTVA à hauteur de 250 000 €
- la taxe d'aménagement à hauteur de 1 500 €

Les dépenses

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **1 082 256,76 €** dont 304 192.95 € de crédits reportés.

Chapitres	CR 2018 BP 2019	CR 2019 BP 2020	%
16 – Remboursement emprunts	43 300,00 €	70 300,00 €	6%
020 - dépenses imprévues	10 071,08 €	14 550,00 €	1%
001 - Déficit investissement reporté	0,00 €	122 640,81 €	11%
040 – Opérations d'ordre entre sections	100.00 €	100,00 €	0%
041 - Opérations patrimoniales	60 600,00	21 000,00 €	2%
Opérations			
101 – Acquisitions diverses	10 000.00 €	93 000,00 €	9%
102 – Bâtiments divers	196 377.44 €	299 977,51 €	28%
103 – Voiries diverses	27 316.44 €	181 145,68 €	17%
106 - PLU	21 784.40 €	9 594,80 €	1%
108 – Atelier municipal	140 471.48 €	4 686,87 €	0%
109 - Aide habitat	3 000.00 €	3 000,00 €	0%
110 – Aménagement de la Pagerie	798 491.94 €	62 353,58 €	6%
114 - Liaison piétonne bourg - Meilleraie	0.00 €	0,00 €	0%
115 – MAM	281 033.60 €	199 907,51 €	18%
TOTAL	1 592 546.38 €	1 082 256,76 €	100%

Les principaux projets de l'année 2020 seront les suivants :

- Acquisitions foncières 80 000 €
- Mise en accessibilité groupe scolaire 276 475 €
- Voirie et travaux eaux pluviales 151 000 €